

Le **PRESIDENT DU SENAT**: Les deux noms qui viennent d'être suggérés, seront ajoutés dans la motion.

La motion, telle qu'amendée est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures, p.m.

SENAT.

Séance du jeudi, 11 février 1915.

Le président du Sénat (l'honorable M. Bolduc, en l'absence de l'honorable M. Landry) ouvre la séance à 3 heures p.m.

Prière et affaires courantes.

ABSENCE DU SENATEUR ROBERTSON.

L'honorable M. CLORAN: Le comité spécial qui a siégé, cet après-midi, a décidé qu'une lettre soit envoyée à l'honorable M. Robertson, sénateur de l'Île du Prince-Edouard, pour lui demander de donner les raisons pour lesquelles il n'a pas assisté aux séances du Sénat durant les deux dernières sessions. J'ignore si cette décision sera soumise au Sénat; mais je voudrais savoir si cette lettre sera adressée directement par le comité, ou si c'est le Sénat, lui-même, qui en ordonnera l'envoi. C'est une affaire très délicate, et je ne crois pas que le comité ait le droit d'expédier directement, lui-même, cette lettre à son destinataire. Si j'étais à la place du Dr Robertson, je ne tiendrais aucun compte de cette missive. Il est inhumain; il est contraire à la dignité du Sénat; il est inconvenant, dans les circonstances, d'exiger de l'honorable sénateur en question, vu l'état de sa santé, qu'il donne au Sénat les raisons pour lesquelles il n'a pas assisté aux séances de ce corps au cours de ses deux dernières sessions. Je désire savoir si cette lettre doit être envoyée à son destinataire sans avoir reçu la pleine approbation du Sénat.

Le **PRESIDENT**: Tous les documents concernant l'absence de l'honorable sénateur Robertson seront soumis au comité. Ce dernier s'assemblera dès que son président l'aura convoqué.

Le rapport qu'il fera sera ensuite soumis au Sénat, et ce sera alors le temps, selon moi, d'en discuter la nature et de l'adopter si le Sénat le juge à propos.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures p.m.

SENAT.

Séance du vendredi, 12 février 1915.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

ACHAT DU CHEMIN DE FER NEW BRUNSWICK AND PRINCE EDWARD ISLAND.

INTERPELLATION.

L'honorable M. McSWEENEY demande:

Le Gouvernement a-t-il acheté le chemin de fer connu sous le nom de New Brunswick and Prince Edward Island Railway?

1. Quelle est la longueur dudit chemin de fer?
2. Quels en étaient les propriétaires?
3. Quel a été le prix d'achat?
4. Est-il exploité comme partie du système intercolonial?

L'honorable M. LOUGHEED: Voici les réponses aux questions de l'honorable sénateur:

Une convention a été faite au sujet de cet achat.

1. 36 milles.
2. Le chemin de fer New Brunswick and Prince Edward Island.
3. Au prix de \$270,000.
4. Il est exploité par le chemin de fer Intercolonial.

LES REGRETTES SENATEURS JAFFRAY ET KIRCHHOFFER.

L'honorable M. LOUGHEED: En faisant allusion à la mort de notre regretté collègue le sénateur Jaffray, nous nous rappelons bien que les années de notre séjour ici-bas passent rapidement. A la session du mois d'août dernier, il était avec vous, et tout indiquait qu'il allait remplir, durant plusieurs années encore, ses fonctions publiques. En conversant avec lui à ce moment-là, il me parut jouir de toute la vigueur intellectuelle dont il avait toujours fait preuve dans la discussion des affaires publiques.

Ceux de nous qui ignoraient la maladie dont il souffrait furent stupéfiés d'apprendre sa mort presque soudaine. D'une vie pleine d'activité, identifié comme il l'était avec un grand nombre d'institutions de notre pays, il fut subitement appelé à partir pour un pays d'où nul voyageur ne revient. Feu le sénateur Jaffray était le type splendide d'un de ces hommes qui, il y a quelques années, vinrent d'Ecosse jeter